

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 115 (1989)  
**Heft:** 23

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 24.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein  
Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

## Mise à l'enquête de normes SIA

### Révision partielle de la norme SIA 161 «Constructions métalliques», édition de 1979

Norme SIA 161 «Constructions  
métalliques», projet N 5282-4

Norme SIA 161/1 «Constructions  
métalliques, assurance de la qualité,  
essais et certificats», projet N 5283-3

Délai pour la remise d'amendements :  
15 novembre 1989.

Le projet peut être obtenu auprès du  
secrétariat général de la SIA, case pos-  
tale, 8039 Zurich.

Participation aux frais :

- SIA 161: Fr. 20.-

- SIA 161/1: Fr. 8.-.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 1989, de  
la norme SIA 160 «Actions sur les struc-  
tures porteuses» nécessite l'adaptation  
successive des normes de structures exis-  
tantes, afin que l'ingénieur dispose d'un  
ensemble de normes pour le dimension-  
nement et l'exécution des constructions  
fondé sur une conception homogène et  
achevée.

La norme existante SIA 161 «Construc-  
tions métalliques» a été mise en vigueur  
en 1979. Elle a signifié à l'époque qu'on  
allait passer du calcul selon les contrain-  
tes admissibles à la notion de la vérifica-  
tion à la ruine avec les charges majorées  
par le facteur  $\gamma$ . Elle a alors rencontré  
dans la pratique un intérêt très grand et  
très positif.

La nouvelle norme SIA 160 reprend cette  
nouvelle notion de sécurité et l'étend à  
tous les matériaux des structures; elle  
constitue, avec l'introduction des vérifi-  
cations et des actions, la base de toutes  
les normes de structures. La *révision par-  
tielle* de la norme SIA 161, devenue ainsi  
nécessaire, a pour seuls buts l'adaptation  
à cette nouvelle notion et la prise en con-  
sidération de nouvelles connaissances.  
On tient compte également dans cette  
révision des travaux de normalisation  
internationale effectués dans le cadre des  
eurocodes.

La version jaune de ce projet de révision  
partielle est soumise à consultation selon  
la procédure réglementaire de la SIA. Le  
délai pour la remise d'amendements a été  
fixé au 15 novembre 1989. Les explications  
et le bref commentaire donnés en  
annexes ont pour buts de présenter les  
principales nouveautés et de faciliter la  
compréhension du texte. La rédaction de  
ce projet a été faite de façon coordonnée  
avec la nouvelle norme SIA 162 «Ouvra-  
ges en béton». La norme complémen-  
taire SIA 161/1 «Constructions métalli-

ques, assurance de la qualité, essais et  
certificats» contient toutes les prescrip-  
tions réglant ces domaines particuliers.  
Certains recoupements inévitables avec  
la norme principale SIA 161 sont dus au  
fait que ces deux normes sont destinées à  
des publics différents.

La commission de norme SIA 161 sou-  
haite que ce projet soit aussi bien reçu  
que l'avait été la norme existante. Elle est  
persuadée qu'il satisfait les exigences  
strictes auxquelles une norme est sou-  
mise. La commission s'est également fixé  
comme règle de conduite que cette  
norme soit applicable dans la pratique par  
les non-spécialistes de la construction  
métallique afin de donner à cette branche  
une nouvelle impulsion.

Commission SIA 161  
Le président : K. Huber

## Sections

### Section genevoise

#### Candidatures

M. Pierre-Philippe Ambrosetti, architecte,  
EAUG 1988.

(Parrains: M<sup>me</sup> A. Ortis et M. P. Jequier.)

M. Philippe Bosse, architecte, EPFL 1980.

(Parrains: MM. F. Fossati et M. Frey.)

M. Remy Estoppey, ingénieur civil, EPFL  
1985.

(Parrains: MM. D. Starrenberger et S.  
Dal Busco.)

M. Jan Gebert, architecte, EAUG 1985 +  
REG A.

(Parrains: MM. G. Descombes et P.  
Jequier.)

M. Jean-Charles In Albon, dessinateur en  
bâtiment, CFC 1956 + REG A.

(Parrains: MM. O. Barde et H.-J.  
Stämpfli.)

M. Christian Muller, ingénieur civil,  
EPFL 1989.

(Parrains: MM. C. Dubois et J.-C.  
Badoux.)

M. Jacques Schär, dessinateur en bâti-  
ment, CFC 1971 + REG A.

(Parrains: MM. P. Böcklin et P. Devan-  
théry.)

Nous rappelons à nos membres que, con-  
formément à l'article 3 des statuts de la  
section, ils ont la possibilité de faire une  
*opposition motivée par avis écrit au comité  
de la section dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus  
seront transmises au Comité central de la  
SIA à Zurich.

## Le coin de la rédaction

### Point final

#### La forme et le fond

Le degré de perfection atteint par cer-  
taines techniques modernes s'accom-  
pagne d'une facilité de mise en œuvre  
qui les rend accessibles à tout un  
chacun.

Un excellent exemple en est livré par  
les logiciels dits «Desktop Publish-  
ing» ou PAO (publication assistée par  
ordinateur). Pratiquement l'éventail  
entier des moyens naguère réservés  
aux professionnels des arts graphiques  
(imprimeurs et photolithographes) est  
disponible sur ordinateur personnel.  
Mais voilà: on ne s'improvise pas du  
jour au lendemain professionnel dans  
une branche aussi exigeante et les  
résultats ne seront pas à la mesure des  
ambitions flattées par la publicité,  
mais à celle des talents conjugués avec  
une indispensable formation, en ce  
qui concerne la forme.

Quant au fond, peut-être vaut-il mieux  
ne pas l'aborder, tant l'indigence de  
certains messages (on ne dit plus tex-  
tes, de nos jours) contraste avec le raf-  
finement des moyens techniques mis  
en œuvre pour leur transcription sur le  
papier. L'écrit n'a pas l'exclusivité de  
cette dichotomie, comme on peut le  
constater en écoutant ce qui est enre-  
gistré sur l'impitoyable support à  
haute fidélité qu'est le disque compact  
ou en observant les écrans des télévi-  
seurs modernes.

Le graveur sur bois Robert Hainard -  
dont les œuvres ont atteint la noto-  
riété mondiale qui s'était trop long-  
temps fait attendre - constatait il y a  
plus de trente ans déjà que son art ne  
risquait guère d'être limité: chaque  
gravure, au tirage restreint, nécessite  
jusqu'à une douzaine de passages,  
donc le travail minutieux d'autant de  
planches d'un bois choisi avec un  
grand soin. Et il est vrai que la peine  
éprouvée à l'élaboration d'un mes-  
sage, sous quelque forme que cela  
soit, constitue une dissuasion contre  
l'inflation.

Un parallèle s'impose avec la mise en  
œuvre de matériaux modernes: faute  
d'en saisir les caractéristiques, on s'ex-  
pose à en faire un piètre usage. Les  
exemples ne manquent pas de telles  
erreurs ou inconséquences. Si les ré-  
sultats ne sont généralement gênants  
que sur le plan esthétique ou écono-  
mique, il peut arriver qu'ils devien-  
nent dramatiques, comme lors de l'utili-  
sation incompétente de l'acier dit  
inoxydable pour le plafond de la pis-  
cine d'Uster. Quel que puisse être le  
volume d'informations à portée de cla-  
vier d'ordinateur, les connaissances  
maîtrisées par le créateur - ingénieur  
ou architecte - restent prioritaires.

Jean-Pierre Weibel,  
rédacteur en chef